



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept

Le 31 mars à 18 heures

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaients présents :

. les membres titulaires, ci-après (16):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gilles DAVID –

M. Jean-Jacques MOUNIER –

M. François BERGER – M. Luc JAMON –

M. Louis SIMONNET – M. Patrice MOUNIER –

M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –

M. Jean PRORIOL – M. Xavier LIOGIER –

M. Bernard GALLOT – M. Jacques SURREL –

M. Éric DUBOUCHET – M. Robert CLEMENCON –

M. Jean-Paul DEGACHE –

Etaients absents excusés (10):

. les membres ci-après :

M. Florent SABY – M. Ludovic GIRE –

M. René PASCAL –

M. Éric PETIT – M. Christophe NAVE –

Mme Sylvie BRUNON –

Mme Annick HERITIER – M. Didier USSON –

M. Daniel BILLARD – M. Pierre ASTOR –

—
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**N° 2017.03.14**

Objet : SYMPTTOM : Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'acquisition d'un local d'accueil pour la Déchetterie de Bas en Basset.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle que le SYMPTTOM assure la gestion des déchetteries de Monistrol sur Loire, Bas en Basset et Yssingaux. Le local d'accueil actuel de la déchetterie de Bas en Basset type « bungalow » est ancien et vétuste (problème d'étanchéité) et n'est plus conforme et adapté à la réglementation du code du travail.

Monsieur le Président propose donc de remplacer ce local et de lancer une consultation pour l'acquisition d'un équipement type « Algeco » équipés de sanitaires adapté aux normes réglementaires et aux prescriptions d'hygiène et de sécurité.

Ce marché sera passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Le cout de l'acquisition est estimé à 25 000 € TTC.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 16 votants,

- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées, en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée ayant pour objet l'acquisition d'un local accueil pour la déchetterie de Bas en Basset.

-=-=-=-

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré
À MONISTROL sur LOIRE

Le 31 Mars 2017,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET